

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 11 mars DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Benoît BALUT, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSÉ,
Mmes, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Catherine DUVALLET,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET. Lahsaine AIT BABA,
Mmes Inci ALTUNTAS, Pascale DUMONTIER, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :
M. Lahsaine AIT BABA à Mme Maryline DESLANDES.

M. Christophe THIESSÉ
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Sabrina EL MESBAHI, Sébastien MULLER, Hélène DUTEURTRE, Sandy TREILLE, Grégory TEINTURIER, Djibrirou SOW, Isabelle AVENEL, Clara MOULIN, Mireille FRESNE, Audrey MELGARD, Lucille BARBULEE, Sandrine PAIN, Sandrine BOUGUERRA, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

11 mars 2025

DATE DE CONVOCATION

5 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

13 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

9

PROCURATION(S)

1

VOTANTS

10

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 2

GRATIFICATIONS ACCORDÉES À DES STAGIAIRES

Madame Maryline Deslandes, Vice-Présidente du CCAS expose au Conseil d'administration :

Le CCAS de Val-de-Reuil s'est engagé auprès de l'Université de Rouen par convention, à recevoir et encadrer une étudiante, dans le cadre de son cursus « Master 2 de sociologie – Parcours santé au travail » du 17 mars au 17 juillet 2025, pour un volume horaire de 630 heures.

Pendant cette période l'étudiante aura pour tutrice de stage Sonia Rossignol, Directrice du CCAS.

Le stage a pour finalités :

- De travailler sur la thématique de l'accès aux soins,

- Dans ce cadre, d'élaborer une étude des besoins en prenant appui sur les acteurs de proximité,
- De poser les jalons de l'organisation d'un forum santé (méthodologie de projet, contacts avec les partenaires santé incontournables, etc...).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 612-11, et D 612-56 à D 612-60 du Code de l'Education ;

VU la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

VU le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT que le stage correspond à une période temporaire supérieure à 2 mois de mise en situation en milieu professionnel la gratification est obligatoire.

Le taux horaire 2025 de la gratification est égal à 4,35€ par heure de stage, correspondant à 15 % du plafond de la Sécurité Sociale (ce plafond est modifié chaque année au 1^{er} janvier, une revalorisation de la gratification en fonction du changement sera appliquée).

Sur la base de ces éléments, il est donc demandé aux membres du Conseil d'administration de :

- **DÉCIDER** d'attribuer à cette stagiaire une gratification égal à 4,35€ par heure de présence au CCAS,
- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette gratification.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **DÉCIDE à l'unanimité** d'attribuer à cette stagiaire une gratification égal à 4,35€ par heure de présence au CCAS,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette gratification.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure,
représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES